



## Appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions à pourvoir à l'École Supérieure des Arts Saint-Luc Liège

---

Enseignement supérieur artistique de type court et de type long  
Domaine des Arts plastiques, visuels et de l'espace

Année académique 2023/2024

### **Annexe à l'appel au Moniteur belge**

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions de l'article 356 du décret du 20.12.2001 fixant les règles spécifiques à l'enseignement supérieur artistique organisé en écoles supérieures des arts.

### **Recrutement d'un directeur/une directrice**

L'École Supérieure des Arts Saint-Luc de Liège recrute un directeur/une directrice qui sera en charge de la direction générale de l'École Supérieure des Arts. L'emploi est à pourvoir pour le **1<sup>er</sup> septembre 2023**.

*Lieu d'exercice : Boulevard de la Constitution, 41 à 4020 Liège.*

### **FONCTION**

Le Pouvoir organisateur des Instituts Saint-Luc de Liège promeut une pédagogie personnalisée, voire différenciée, convaincu que chaque étudiant évolue à son propre rythme.

Il souhaite que chaque membre de la communauté éducative veille sur l'autre et fasse le choix de relations bienveillantes et fraternelles.

Exerçant une mission d'intérêt public, le Pouvoir organisateur des Instituts Saint-Luc poursuit un objectif d'amélioration constante de la qualité de l'enseignement qu'il organise. Il inscrit ses Instituts dans la dynamique du réseau libre catholique en participant à ses structures et en faisant appel aux services offerts au niveau du SeGEC et du Diocèse de Liège.

Le directeur/la directrice aura à cœur de veiller à la pérennité et au développement de l'institution. Il/elle travaillera sur base des lignes directrices et décisions adoptées par le Pouvoir organisateur, dans le respect du **projet pédagogique et artistique** défini par les organes de gestion de l'École Supérieure des Arts.

Le directeur/la directrice a une mission générale de production de sens, de pilotage, et d'opérationnalisation dans les domaines pédagogique, administratif et matériel de l'établissement.

- **Production de sens :**

Le directeur/la directrice incarne les valeurs fondant l'action pédagogique et éducative, les finalités et objectifs visés dans l'école.

Il/elle est le garant au sein de l'établissement du projet pédagogique et artistique dans le respect des finalités et des missions du système éducatif de la Communauté française.

Il/elle assume l'interface entre le PO et l'ensemble des acteurs de l'école. Il/elle participe, avec les acteurs de l'école, à la co-construction de la culture de l'école.

- **Pilotage :**

Le directeur/la directrice favorise une réflexion stratégique et prospective sur le devenir de l'école. Il/elle fait de l'école une organisation apprenante et y encourage l'innovation, notamment didactique et pédagogique.

Il/elle implique les acteurs de l'école dans la construction du vivre ensemble.

Il/elle développe dans l'école les conditions d'un climat relationnel positif et du respect mutuel.

Il/elle élabore d'initiative ou à la demande du PO des perspectives à court terme et à moyen terme en matière d'évolution de l'offre d'enseignement.

Il/elle confronte régulièrement les processus et résultats de l'action aux valeurs, finalités et objectifs annoncés.

- **Opérationnalisation** :

Le directeur/la directrice assure le fonctionnement au quotidien tant du volet humain (les équipes et les personnes) que des volets matériels, financiers, administratifs et juridiques (avec le soutien des directeurs-adjoints, selon leurs responsabilités propres).

Le Pouvoir organisateur lui confie le recrutement des membres du personnel, la constitution et la gestion de ses équipes pédagogique, administrative et technique dans le respect des dispositions statutaires applicables.

Le directeur/la directrice aura plus particulièrement en charge :

- L'animation pédagogique dans ses grandes orientations et dans l'ajustement de l'offre de formations.

Le directeur/la directrice développe avec l'équipe des enseignants une dynamique collective et soutient le travail collaboratif dans une visée de partage et de pratiques et d'organisation apprenante.

Il/elle encourage l'expérimentation de nouvelles pratiques professionnelles, y compris dans le domaine du numérique et accompagne les équipes dans les innovations qu'elles mettent en œuvre.

Il/elle valorise au mieux la production artistique des enseignants et des étudiants. Il/elle développe des collaborations et des partenariats externes à l'école, notamment avec d'autres écoles, des entreprises, des acteurs culturels.

Il/elle soutient le développement professionnel des membres du personnel et gère la participation des membres du personnel aux formations au cours de carrière.

Il/elle veille à l'accueil et à l'intégration des nouveaux membres du personnel ainsi qu'à l'accompagnement des personnels en difficulté.

Il/elle évalue les membres du personnel et en rend compte au PO.

- L'animation de l'équipe de direction et la supervision des services administratifs et techniques.

Le directeur/la directrice organise les services de l'ensemble des membres du personnel, coordonne leur travail et leur fixe des objectifs dans le cadre de leurs compétences et de textes qui régissent leur fonction.

Il/elle assume la responsabilité pédagogique et administrative de décider in fine des horaires et attributions des membres du personnel, après consultation des organes chargés de remettre des avis en la matière.

- La gestion des ressources matérielles et financières.

Le directeur/la directrice veille au respect des dispositions légales et réglementaires, en particulier en ce qui concerne la carrière des membres du personnel, le parcours des étudiants et l'utilisation des moyens d'encadrement et de fonctionnement. Le directeur/la directrice assure la gestion du budget, selon l'étendue du mandat qui lui a été confié par le PO, afin de parvenir à un fonctionnement optimal de l'école et à la réalisation de ses objectifs.

Il/elle objective les besoins de l'école en infrastructures et en équipements pédagogiques, techniques et informatiques nécessaires à son fonctionnement, et en informe le PO.

- Il/elle met en place une communication de qualité tant en interne qu'en externe.
- Il/elle veille à la bonne organisation des organes de concertation sociale légaux et conventionnels.

Il/elle est le/la représentant(e) du PO auprès de diverses instances.

Ces différents points seront précisés dans une lettre de mission qui sera transmise au moment de la signature du contrat.

## NATURE DU CONTRAT

Il s'agit d'un **mandat** de cinq ans, renouvelable, tel que défini aux articles 379 à 381 du décret du 20.12.2001. La charge n'est pas scindable (ni mi-temps, ni autre temps partiel).

Profil du/de la candidat(e) :

- Titres requis : le/la candidat(e) sera titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de 2<sup>e</sup> cycle (licence, master). Une expérience dans l'enseignement est vivement souhaitée.
- Il/elle disposera des qualités relationnelles nécessaires pour travailler en équipe et superviser des services.
- Une connaissance des réalités de l'enseignement supérieur tel qu'il est organisé en Fédération Wallonie Bruxelles et/ou des enjeux du développement d'un établissement artistique, sera vivement appréciée.
- Le/la candidat(e) devra disposer d'une parfaite maîtrise de la langue française et d'une connaissance suffisante de l'anglais.

Le projet qui sera présenté par le/la candidat(e) devra être en concordance avec les valeurs et choix pédagogiques de l'établissement.

Rémunération :

- soit le/la candidat(e) est définitif(ve) ou TDI depuis minimum 6 ans dans l'enseignement supérieur hors université : dans ce cas, il/elle conserve son traitement d'enseignant(e) et bénéficie d'une indemnité de direction équivalente à la différence entre la rémunération d'un/e directeur/directrice et son traitement d'enseignant(e) ;
- soit le/la candidat(e) ne remplit pas ces conditions : dans ce cas, le barème qui lui sera appliqué sera le barème 537.

NB : les directeurs/directrices ne peuvent disposer de tous les congés accessibles aux autres membres du personnel enseignant des ESA : les restrictions sont précisées à l'article 381bis du décret précité.

## PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Les candidatures doivent être envoyées sous pli recommandé, **au plus tard le 10 mars 2023**, cachet de la poste faisant foi, à :

M. Jean-Luc BRICART, Président du Conseil d'Administration  
Boulevard de la Constitution 41  
4020 Liège

Le dossier de candidature comprendra

- une lettre de motivation ;
- un CV détaillé ;
- copie des diplômes ;
- un projet pédagogique et artistique précisant le projet du candidat (article 9 du décret du 20.12.2001) ;
- un extrait de casier judiciaire (certificat de bonne vie et mœurs) spécifique à l'enseignement datant de moins de six mois ;
- les attestations de services antérieurs ;
- d'autres documents pouvant appuyer sa candidature.

Les candidat(e)s retenu(e)s par la Commission de recrutement pour un entretien seront reçu(e)s durant la semaine du 20 mars 2023.

*Pour tout renseignement :*

- Fabienne Pironet, directrice, [direction@saint-luc.be](mailto:direction@saint-luc.be)
- Elsa Cabergs, attachée de direction, [cabergs.elsa@saint-luc.be](mailto:cabergs.elsa@saint-luc.be)